**Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine**

**Commission Régionale d'Arbitrage**

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ARBITRE REGIONAL**

*(Adressée au Président de la Commission Régionale d’Arbitrage)*

*Roland DESFORGES*

cra@ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr

*06.76.09.79.00*

Je soussigné(e) ...................................................................................., arbitre régional de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine, après avoir pris connaissance de la procédure ci-jointe, sollicite mon renouvellement de ma qualification en tant que :

 Comité de Course Jury

NOM et Prénom : ..............................................................................................................................

Club : ................................................................................................................................................

N° Licence : *(7 chiffres, 1 lettre)*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

Adresse : ............................................................................................................................................

...........................................................................................................................................................

Courriel : @

Téléphone :

Date et Signature

**QUALIFICATION ARBITRE REGIONAL**

**PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT**

Retourner à la CRA la demande de renouvellement de qualification d'arbitre qui vous a été adressée.

Après étude du dossier, la CRA pourra :

* Renouveler pour une période de quatre ans.
* Conditionner le renouvellement :
* À l'obtention d’informations complémentaires en particulier la demande de renouvellement.
* À la participation à une session de remise à niveau.
* Au passage d’un test (théorique et/ou pratique).
* Suspendre temporairement le renouvellement de la qualification :

Dans l'attente d’un cursus de formation satisfaisant.

Dans l’attente d’un complément au dossier (test…).

* Refuser le renouvellement.
* Renouveler pour une période probatoire dans le cas d’une activité trop réduite par exemple.

***Critères entrainant la remise en cause de la qualification « Arbitre Régional »***

Critère 1 :

* Manquement majeur (défaut de licence valide\*, code de l’arbitre non signé).
* Manquements répétés induisant un défaut d’information.
* Négligence(s).
* Absence de demande de renouvellement.

Critère 2 :

* Degré de participation nul ou très faible.
* Degré de participation faible.

Critère 3 :

* Fautes répétitives avant remise à niveau.
* Fautes répétitives après remise à niveau.
* Faute(s) occasionnelle(s).

Critère 4 :

* Comportement indigne ou inacceptable.
* Infraction(s) flagrante(s) ou répétée(s) au Code de l’Arbitre.
* Comportement discutable.
* Infraction occasionnelle au Code de l’Arbitre.

Dans certains cas graves relevant des critères 3 et 4, la CRA pourra être amenée à saisir le Président de la CCA pour prononcer une suspension de la qualification d’arbitre à titre conservatoire, avant l’expiration de la période de quatre ans.

(\*) La qualification d’arbitre est automatiquement suspendue